

### **Travaux de réfection de chaussée sur la RD955 Commune de Haspres**

Gestionnaire de plus de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

Dans le cadre de son programme d'amélioration des routes départementales, le Département procédera les mercredi 8 et jeudi 9 décembre 2021 à des travaux de réfection de chaussée sur la RD955, rue du Hameau de Fleury, rue Arthur Brunet sur la commune de Haspres.

#### **Organisation des travaux :**

La RD 955 sera fermée à la circulation pendant les travaux.  
Une déviation sera mise en place :

#### **Dans le sens Douchy-les-Mines – Monchaux-sur-Ecaillon - Haspres :**

Depuis la RD955 (rue du Hameau de Fleury) à Haspres, pour suivre sur la RD955 en direction de Douchy-les-Mines (rue d'Haspres), jusqu'au giratoire RD955–RD630, prendre la RD630, puis la RD40 en direction de Thiant, jusqu'au giratoire RD40/RD40A (rue Lucien Gustin) puis la direction de Monchaux-sur Ecaillon. Au giratoire RD40A/RD88, prendre la RD88 (route d'Haspres) en direction de Haspres, rue de Valenciennes) jusqu'au giratoire RD88/RD955, prendre ensuite la RD955 pour rejoindre la rue Arthur Brunet puis la rue du hameau de Fleury.

#### **Dans le sens Haspres – Wasnes-au-Bac – Marquette-en-Ostrevant :**

Depuis la rue du Hameau de Fleury, poursuivre en direction du centre-ville (rues Arthur Brunet et Vaillant Couturier) jusqu'au giratoire RD955/RD88, prendre la RD88 (route d'Haspres) en direction de Monchaux-sur-Ecaillon jusqu'au giratoire RD88/RD40A. Prendre la RD40A en direction de Thiant (rue Lucien Gustin) jusqu'au giratoire RD40A/RD40. Prendre la RD40 en direction de Haulchin, puis la RD630 en direction de Douchy-les-Mines jusqu'au giratoire RD630/RD955. Prendre la RD955 en direction de Haspres (route d'Haspres) pour rejoindre la rue du Hameau de Fleury.

L'accès riverains sera maintenu.

**Montant des travaux :** 238 900 euros TTC entièrement financés par le Département du Nord.

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBT en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.